

AGRICULTURE ET COLONISATION.
SERVICE FORESTIER
Ruanda-Urundi

N°
Nr. 72/Déplac.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden: nummer en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:
VOORWERP:

TRANSMIS

Astrida

le
den 3 juillet 1948.

C.P.I. à Monsieur l'Administrateur
Territorial de et à RUHENERI.

à Monsieur l'Administrateur
Territorial de et à KISENYI.

Déplacement Ruanda

Monsieur le Résident,

Ruhengeri



4699

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, sauf imprévu, je compte me rendre dans les Territoires de Ruhengeri et de Kisemeyi durant la seconde quinzaine du mois de Juillet soit :
semaine du 19 au 25 à Ruhengeri et
semaine du 26 au 31 à Kisemeyi.

J'examinerai principalement les reboisements inadéquats au point de vue des éclaircies à y effectuer.

L'Ingénieur Forestier du Ruanda-Urundi, A. GILLET,

Albert Gillet

Monsieur le Résident du Ruanda,

K I G A L I /
=====